

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE LE GROUPE JEUNE AFRIQUE

Nommons

M

demeurant

M. Hugues Belanquard
7, Rue Washington 75008 Paris

en qualité de commissaire aux apports.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

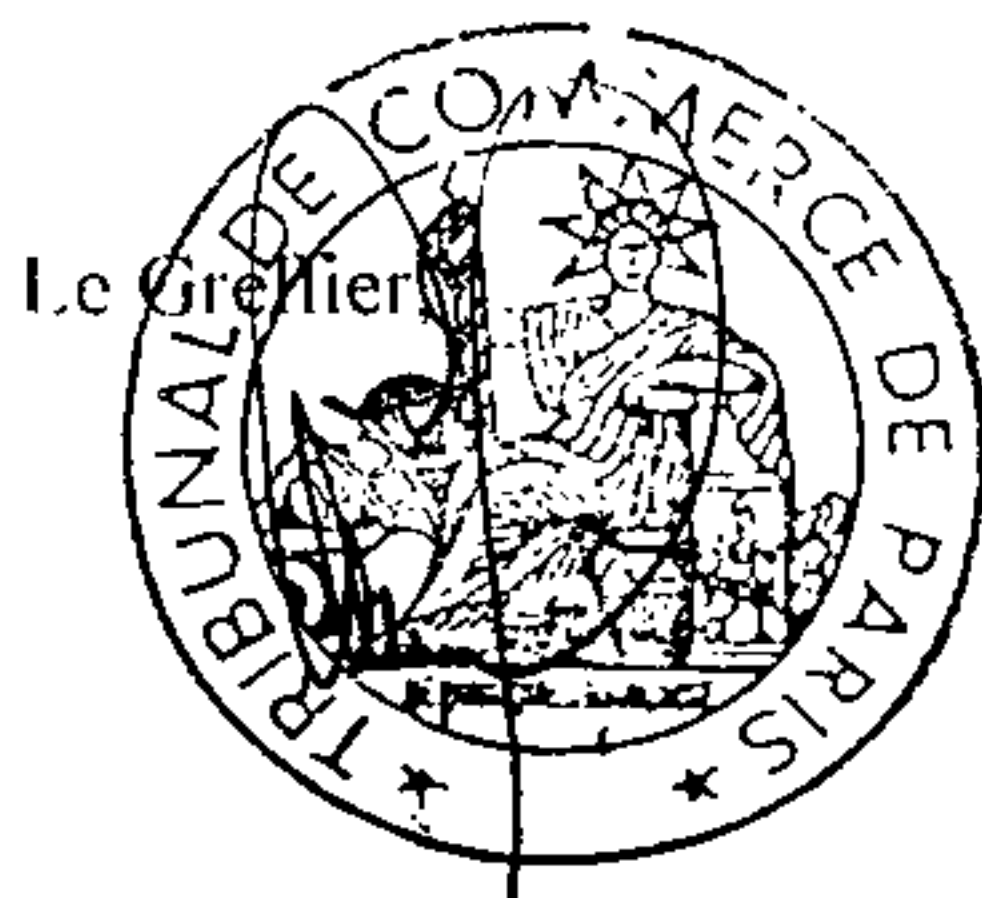
Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le

24/02/49

Le Président du Tribunal,

J.P. MATTEI



A.M. DECOURCELLE



LE GROUPE

JEUNE AFRIQUE

JEUNE AFRIQUE

JEUNE AFRIQUE PLUS

AFRIQUE MAGAZINE

JALIVRES

L'ANNUAIRE JEUNE AFRIQUE

99-22700
99-140
BUREAU 616
ARRIVE LE

12 FEV. 1999
50313
N° REQUETE

Paris, le 8 février 1999

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
1, Quai Corse
75004 PARIS

REQUETE AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris

Le soussigné, Monsieur Béchir BEN YAHMED, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société Le Groupe Jeune Afrique S.A., au capital de cent cinquante millions de F, dont le siège social est 57 bis rue d'Auteuil, 75016 Paris, RCS Paris B 337 655 682, ayant pour objet : la création et l'exploitation de tous journaux, revues et publications imprimées, disques, bandes magnétiques sonores et audio-visuelles,

a l'honneur de demander qu'il plaise, à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, de désigner tel Commissaire aux Apports qu'il lui plaira, en vue de l'évaluation de l'apport du titre de la publication Afrique Magazine dont nous sommes les propriétaires,

qui sera fait à la société AM INTERNATIONAL (anciennement JAVISION), au capital de deux millions de F., dont le siège social est 57 bis rue d'Auteuil, 75016 Paris, RCS Paris B 337 662 217, ayant pour objet la création et l'exploitation de tous journaux, revues et publications imprimées. 86 B 6211

et selon les informations figurant sur le tableau en annexe.

Le soussigné n'est soumis à aucune des incompatibilités prévues aux articles 80 et 220 de la loi du 24 juillet 1966.



Béchir BEN YAHMED
Président Directeur Général



SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 000 000 F

57 BIS, RUE D'AUTEUIL, 75016 PARIS - TÉL. : 01.44.30.19.60 - TÉLÉCOPIE : RÉDACTION 01.44.30.19.30, COMMERCIAL 01.45.20.09.67, FABRICATION 01.44.30.19.47
R.C. PARIS B 337 655 682 (86 B 06 212) - CODE ACTIVITÉ : 221 E - TVA FR 35 337 655 682 00033